



ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2026

4. SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX

4.1. SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC - GÉNÉRALE

5.1. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Rappel des règles de la période de questions :

La période de questions vise à favoriser des échanges respectueux et ordonnés. Toute personne souhaitant intervenir doit :

- S'identifier et attendre d'être invitée à prendre la parole.
- S'adresser au président de l'assemblée et préciser à qui la question est destinée.
- Poser une seule question et une seule sous-question par tour.
- Employer un langage respectueux, sans propos injurieux, diffamatoires ou personnels.
- Formuler une question brève, claire, portant sur des sujets d'intérêt public relevant de la Municipalité.

Le président peut interrompre toute intervention qui ne respecte pas ces règles ou qui nuit au bon déroulement de la séance.

6. RÈGLEMENTS

6.1. AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 253-01 ABROGATION DU RÈGLEMENT 253 DÉCRÉTANT UN PRÊT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ÉCOPRÊT POUR LE REMplacement DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – 2023 À 2025

6.2. AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 275 RELATIF AU PROGRAMME ÉCOPRÊT POUR LE REMplacement DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – 2026 ET 2027

6.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 174-5 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS·ES DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE

7. ADMINISTRATION, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1. DÉPÔT DES FORMULAIRES DGE-1038 DES CANDIDATS AU SCRUTIN MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2025

7.2. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL PORTANT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE — ANNÉE 2025

7.3. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT DES DÉPENSES DE PLUS DE 25 000 \$ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

7.4. VENTE DU LOT 5 317 908 À M. CHAD FILLION ROY – 20 RUE THOMPSON

7.5. DEMANDE À LA MRC D'ARGENTEUIL POUR MODIFIER LE CODE D'UTILISATION DU LOT 6 300 388



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2026 À 19 H

ORDRE DU JOUR

8. RESSOURCES HUMAINES

- 8.1. CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)
- 8.2. FIN DU LIEN D'EMPLOI - POMPIER
- 8.3. AUTORISATION D'EMBAUCHER UN(E) MANŒUVRE TEMPORAIRE POUR LE DÉPARTEMENT DE LA VOIRIE

9. TRÉSORERIE

- 9.1. ADOPTION DES TAUX D'INTÉRÊT ET DES PÉNALITÉS SUR LES ARRÉLAGES DE TAXES - 2026
- 9.2. AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT DE SERVICES — PORTAIL CITOYEN EN LIGNE
- 9.3. APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS

10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 10.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-01 : 24, RUE CAVE, LOT 5 081 131
- 10.2. PIIA 2026-01 : CHEMIN BRAEMAR, LOT 6 400 203
- 10.3. PIIA 2026-02 : CHEMIN MORRISON, LOT 5 317 562
- 10.4. DÉCLARATION DE L'INTENTION DU CONSEIL DU CANTON DE GORE – MODIFICATION DE LA GRILLE DE ZONAGE TOUCHANT LES LOTS 5 080 562 ET 5 082 612 DANS LE CADRE DE LA REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
- 10.5. DÉPÔT DU RAPPORT DES INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LE MOIS DE JANVIER 2026

11. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 11.1. AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WENTWORTH CONCERNANT L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS RELATIFS À LA PRÉServation ET À L'ACCÈS AUX PLANS D'EAU SUR LES LACS COMMUNS AUX DEUX MUNICIPALITÉS - ENTENTE 2026-02-02
- 11.2. DÉSIGNATION D'UN CHIEN DANGEREUX ET L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NO 238 – 5 RUE DES MAUVES

12. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 12.1. DEMANDE DE RÉDUCTION ET D'HARMONISATION DES LIMITES DE VITESSE LE LONG DE LA ROUTE 329 — TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13.1. DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS DE JANVIER 2026

14. LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET CULTURE

AUCUN SUJET

15. VARIA



ORDRE DU JOUR

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC — SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

16.1. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est réservée exclusivement aux sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance. Chaque personne dispose d'un maximum de cinq minutes pour poser sa question et sa question complémentaire. La durée totale prévue pour la période de questions est de 30 minutes.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

17.1. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE